

## **Au conseil communal de Prangins**

### **Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 05/06**

**Compétence à accorder à la Municipalité d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles durant la législature 2006 - 2011**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Mme Heidi Fuchs et de MM. Jacques Antoine, Markus Eberhard, Frédy Mühlethaler et Robert Bernet (rapporteur) s'est réunie le 23 novembre 2006.

Les membres remercient M. H.-R. Kappeler qui nous a fourni les renseignements nécessaires.

La commission donne son accord à la Commune d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles à hauteur de Fr. 25'000.--

### **Conclusions :**

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

#### **le Conseil Communal de Prangins**

- vu le préavis municipal No 05/06 concernant la compétence à accorder à la Municipalité d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles durant la législature 2006 - 2011
- vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

que la compétence financière à accorder à la Municipalité d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles est fixée à 25'000 francs pour la législature 2006 – 2011, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2011.

Prangins, le 27 novembre 2006

La commission :

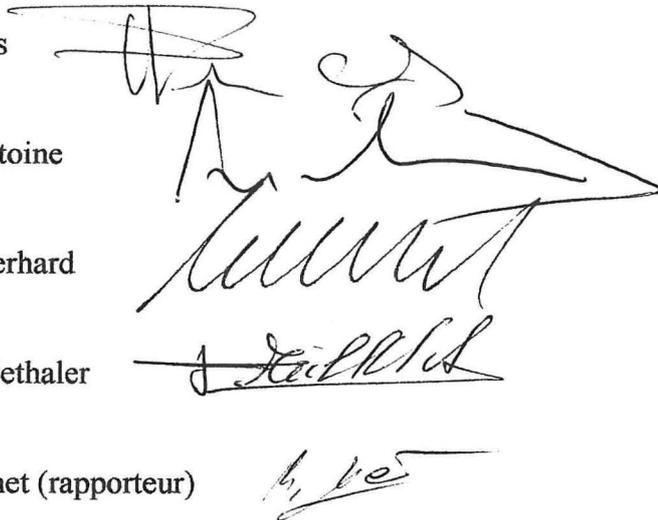
Heidi Fuchs

Jacques Antoine

Markus Eberhard

Frédy Mühlethaler

Robert Bernet (rapporteur)

The image shows five handwritten signatures in black ink, arranged vertically from top to bottom. The first signature is for Heidi Fuchs, the second for Jacques Antoine, the third for Markus Eberhard, the fourth for Frédy Mühlethaler, and the fifth for Robert Bernet. The signatures are written in a cursive style.